

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Poulan Pouzols, sous la Présidence de Didier SOMEN

Objet : Délégations du Comité Syndical au Bureau
Référence : D 2020.12

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 27
Voix délibératives : 23

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Christian BORDOLL, J-Marc CINTAS, J-Claude CLERGUE, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvian CALS, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROBERT, Pascal THIERRY, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Patrick CARAYON, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX
Suppléants présents avec voix délibérative : Caterina FUSCO, Serge BOURREL
Titulaires excusés : J-Luc CANTALOUBE
Suppléants présents sans voix délibérative : Alain BOYER, Claude HUET, Sandrine SANDRAL, Didier ROUDIER
Suppléants excusés : Jean-Michel SIBRA, Elisabeth COUTOU, Bernard TRESSOLS, Bernard LAFON, Christine FARSSAC
Conseillers communautaires sans voix délibérative : Sylvie BASCOUL, Claude ROQUES,
Autres participants : Christian BRUHAT, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS
Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités permet à l'assemblée délibérante de donner délégation au Bureau de certaines de ses attributions.

Ainsi, afin de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions et notamment pour répondre dans les délais à différents appels à projet, intervenant dans le champ des missions confiées au Pôle Territorial, il est proposé au Comité Syndical d'établir un certain nombre de délégations au Bureau, à savoir :

- Les demandes de financement au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme entrant dans le champ des missions du Pôle Territorial,
- La réponse à des appels à projet entrant dans le champ des missions du Pôle Territorial,
- L'établissement de conventions avec des partenaires extérieurs ou des collectivités locales du territoire, toujours dans le champ des missions du Pôle Territorial,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de déléguer au Bureau :

- Les demandes de financement, sur les dossiers du Syndicat, au titre des Fonds Européens, de l'Etat, de la Région et du Département, ou de tout autre organisme d'intérêt public,
- La réponse à des appels à projet entrant dans le champ des missions du Pôle Territorial,
- L'établissement de conventions avec des partenaires extérieurs ou des collectivités locales du territoire, toujours dans le champ des missions du Pôle Territorial,

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**

